



---

*Document de séance*

---

**B8-1306/2015**

17.11.2015

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement

sur la lutte contre l'abandon et la maltraitance des animaux

**Dominique Bilde, Sophie Montel, Florian Philippot, Steeve Briois**

**Proposition de résolution du Parlement européen sur la lutte contre l'abandon et la maltraitance des animaux**

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 13 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;
  - vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant que le bien-être animal doit être une priorité et qu'il convient de sanctionner plus sévèrement les personnes qui maltraitent les animaux;
- B. considérant que de nombreux animaux sont abandonnés et que les refuges connaissent de plus en plus de difficultés face au nombre important d'animaux à recueillir;
- C. considérant les difficultés rencontrées dans certains pays en raison du problème des chiens ou chats errants;
1. demande à la Commission et aux États membres de veiller à ce que les auteurs de maltraitance envers les animaux soient jugés et punis par loi avec une sévérité proportionnelle à la gravité de leurs actes;
  2. demande à la Commission et aux États membres de mettre en place une campagne de communication visant à sensibiliser les citoyens aux obligations et contraintes liées à l'entretien d'un animal de compagnie, et de soutenir les initiatives sur cette question, notamment dans les milieux scolaires et associatifs;
  3. encourage les États membres et la Commission à créer un système permettant la reconnaissance des élevages et du commerce des chiens, afin de suivre le parcours des chiens commercialisés entre États et de lutter contre les circuits illégaux.